

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

URGENCE SUR L'APPEL D'URGENCE :

LA COMMUNAUTÉ HOSPITALIÈRE DEFEND L'INSCRIPTION URGENTE DU SERVICE D'ACCÈS AUX SOINS DANS LA LOI ET LA MISE EN PLACE D'UN NUMÉRO SANTE

À l'occasion des débats suscités par la proposition de loi n°3470 visant à l'amélioration de notre système de santé, conformément au Pacte de refondation des urgences et aux dernières déclarations des pouvoirs publics dans le cadre du Ségur, la communauté hospitalière et les associations de patients appellent le Gouvernement à inscrire le Service d'Accès aux Soins (SAS) dans la loi et à le généraliser au plus vite.

Sur tous les territoires, les enseignements de la première comme de la deuxième vague, montrent l'urgence de mieux structurer la première ligne de l'offre de soins par la coopération ville-hôpital. Afin d'améliorer le service rendu aux usagers et pour préparer une réponse coordonnée aux besoins de santé, **il est fondamental d'acter la généralisation du Service d'Accès aux Soins (SAS) via un numéro d'appel commun au SAMU et à la médecine de ville, régulé par les médecins. Ce n'est pas la première fois que la FHF insiste auprès des autorités sur l'urgence de ce sujet.**

Il s'agit de répondre dans les faits aux annonces faites dans le cadre du Ségur. Il a été dit qu'il fallait rendre plus lisible et plus accessible l'offre de soins pour aider les usagers à identifier et accéder à l'interlocuteur le plus à même de répondre à leur besoin, quel que soit leur état de santé.

C'est précisément l'objet du SAS : **en permettant l'accès téléphonique immédiat à un médecin**, il garantit la prise en charge des soins non programmés, des soins urgents et des urgences vitales et évite aux patients ne trouvant pas de réponse auprès de leur professionnel habituel de se rendre à l'hôpital lorsque ce n'est pas nécessaire.

En cela, **le SAS assure une prise en charge adaptée à tous les patients, contribue à l'amélioration du parcours du patient et au désengorgement des services d'urgences.** Des sites pilotes ont déjà été mobilisés dans plusieurs régions et témoignent de la volonté des acteurs de la médecine de ville et de l'aide médicale urgente de travailler de concert, comme ils ont pu le faire depuis le mois de mars. **Le Président de la République a récemment indiqué qu'une vingtaine de ces sites pilotes sera accompagnée par le ministère de la Santé en 2021.**

Afin de donner corps durablement à un dispositif dont tous les acteurs partagent la pertinence, il convient désormais d'inscrire dans la loi et généraliser le Service d'Accès aux Soins (SAS) dont la mise en œuvre constitue une urgence pour répondre aux besoins de santé des Français.

Comme l'a souligné le ministre de la Santé : « *Le service d'accès aux soins constitue une révolution de la prise en charge des soins non programmés. Une révolution fondée sur le patient, orienté rapidement et accompagné vers le praticien proche de chez lui indiqué pour répondre à ses besoins de prise en charge. Notre exigence, c'est que ce service d'accès aux soins se mette en place en fédérant tous les acteurs de santé d'un territoire* » .

Un numéro unique « santé secours et sécurité » serait incompatible avec le projet de service d'accès aux soins tel qu'il est formulé par Olivier Véran. Il revient désormais au Gouvernement de concrétiser cette promesse dans la loi.

« J'en appelle à la responsabilité de l'exécutif de ne pas se tromper de stratégie sur ce dispositif vital pour les Français. Toute autre orientation qui serait prise risquerait d'aggraver le dysfonctionnement de notre système de santé qui a été déjà considérablement mis à rude épreuve pendant la période Covid. Les parlementaires sont en pleine discussion ce week-end sur ce sujet. Tout va se jouer dans les prochaines heures, il y a donc urgence à ne pas se tromper sur la stratégie nationale d'appel d'urgence » alerte Frédéric Valletoux, Président de la Fédération hospitalière de France

Signataires :

Marie-Noëlle Gerain-Breuzard, présidente de la Conférence des DG de CHU Francis Saint-Hubert, président de la Conférence des directeurs de CH
Pr François-René Pruvot, président de la Conférence des PCME de CHU
Dr Thierry Godeau, président de la Conférence des PCME de CH

Dr François Braun, président de Samu Urgences de France
Pr Karim Tazarourte, président de la Société française de médecine d'urgence Frédéric Valletoux, président de la Fédération hospitalière de France
Christian Muller, président de la Conférence des présidents de la commission médicale d'établissement de CHS